Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213500291-20260408-DE_47_2026-DE

COMMUNE DE BONNEMAIN

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE

DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de conseillers absents : 01
Nombre de pouvoirs : 00
Date de convocation : 31/03/2026 et 02/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc LEBRET, Maire.

PRESENTS : LEBRET Loïc, ROMÉ Cyril, HERVEÏC Sylvaine, PATRIZI Guillaume, LE FUR BASLÉ Frédérique, HORVAIS Monique, LEROY Liliane, TOUFFET Marlène, SOREL Guillaume, JENOUVRIER Anne-Sophie, POREE Sébastien, BEGASSE Marie, SOUQUET Florian, LAUNAY Jean-Dominique, JACQUEMIN Bruno, RIOU-LEBRET Pierre-Yves, MOULIN Séverine et RONCIERE Lydie.

Absent excusé : CRESSANT Boris

Secrétaire de séance : HERVEÏC Sylvaine

OBJET DE_47_2026 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS : PROPOSITIONS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.
Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.
La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.
Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, cotisation foncière des entreprises), être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant, soit au maximum avant le 22 mai 2026.

Monsieur le Maire propose de présenter la liste des contribuables suivants :

	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
TF	CITRE	Laurent	40 Montservin	LEGENDRE	Ernest	16 Pont Mélin
	GANCHE	Maryvonne	7 rue de Joudette	ALLAIN	Laurence	1 la Chevraie
	MOISAN	Nolwen	6 allée de Cézembre	CHEDMAIL	Elodie	73 Montservin
	DELAUNAY	Daniel	3 le Pont d'Atelle	FAILLE	Didier	10 le Plessis Château
	DAVID	André	26 route de la Gare	MARMIGNON	Sylvain	4 le Haut de la Lande
	GABORIT	Ingrid	3 rue de Brocéliande	DAUMER	Mickaël	6 Launay Tuniou

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213500291-20260408-DE_47_2026-DE

TH	AUBRY	Laurence	5 la Poterie	JUHEL	Aurélien	1 Launay Meudes
	TOUQUET	René	10 la Barbotaie	BRIAND	Germain	9 les Bordes
	LAURENT	Noël	4 la Bérichère	ROME	Pierre	1 les Portes
CFE	DELAUNAY	Sonia	8 place de l'Eglise	HERVIOU	Sébastien	22 place de l'Eglise
	LEMARIE	Hugues	6 la Quévinaie	LIETAR	Véronique	17 le Noizil
	HARDEL	Justine	4 rue de la Maison Neuve	LEGOUT	Hervé	22 le Buet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Sylvaine HERVEÏC

Le Maire,

Loïc LEBRET

MAIRIE DE BONNEMAIN
35 Ille-et-Vilaine